

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT_BDE\GAUTIER\CO
URTAGE ET
NEGOCE\récepissé\ETS
VINCENT N 03 01 4.odt

RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE
DE L'ACTIVITE DE NEGOCE ET/OU
COURTAGE DE DECHETS

RENOUVELLEMENT

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE aux

dont le siège social est situé :

BS ENVIRONNEMENT

Zone Industrielle de Martigny
Rond-point de l'aviation
37210 PARCAY-MESLAY

RECEPISSE de sa déclaration arrivée le : 4 OCTOBRE 2018

relative à son activité de **négoce et courtage** des déchets suivants :

- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

RECEPISSE n° N03 / 03 /3

La validité du récépissé N°03 /03/02 est devenu sans objet.

La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 4 OCTOBRE

2023.

Fait à TOURS, le 4 OCTOBRE 2018

Pour la Préfète et par délégation
Le Chef de Bureau,



Frédérique AURY